

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 6 Juin 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Jean-Michel FRANC, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES

### Étaient absents représentés :

Aucun

### Étaient absents non représentés :

Pierre COUDON

### Participaient à la réunion

Madame le Maire ouvre la séance à 20.44 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## DÉLIBÉRATIONS

Avant d'ouvrir les débats, Madame le Maire signale que la délibération inscrite à l'ordre du jour « **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables** » est rayée de l'ordre du jour, la question ayant été résolue.

Par ailleurs, Madame Le Maire rajoute un sujet à délibérer, à savoir l'autorisation pour les adjoints de représenter le Maire devant notaire, en cas de son absence.

### **1. Projet d'aliénation du Chemin rural au Faux : Nouvelle proposition de la SCI le Soleillal**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un premier projet d'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit Le Faux, présenté par la S.C.I. Le Soleillal, avait été refusé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024.

Par courrier en date du 6 janvier 2025, la S.C.I. Le Soleillal a présenté une nouvelle proposition : au lieu de solliciter l'achat pur et simple du chemin rural, elle propose un échange entre la commune et elle-même. Cet échange porterait sur une portion du chemin rural existant contre une surface équivalente constituée par un nouveau chemin créé par la société sur les parcelles cadastrées AT 228 et AT 114.

Après étude de cette nouvelle proposition, il apparaît que le projet ne peut être accepté en l'état. En effet, les conditions proposées ne garantissent ni le maintien de l'usage actuel du chemin rural ni son amélioration, ce qui va à l'encontre de l'intérêt général et de la préservation du domaine

communal. Or, tout déplacement de chemin rural doit impérativement s'accompagner d'une solution de remplacement présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures à celles du tracé initial.

En conséquence, Madame le Maire soumet au vote cette nouvelle proposition formulée par la S.C.I. Le Soleillal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser la proposition d'échange présentée par la S.C.I. Le Soleillal.

*Contre à l'unanimité*

## **2. Cession de l'ancienne boucherie – Acquisition du terrain cadastral AH150**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat avec les EPF (Établissement public foncier) par laquelle la Commune disposait de l'usufruit de l'ensemble des bâtiments cadastrés AH150 pour une contenance de 348 m<sup>2</sup>, incluant le Puits Saint-Jean, le Porche et la grange, arrive à échéance en 2026.

Afin de régulariser la situation, Madame le Maire propose l'acquisition par la Commune du bien concerné, identifié au cadastre sous la référence AH150, pour un montant de 16 998,15 € TTC.

Ce prix comprend les frais d'actes et d'huissier ainsi que les travaux de sécurisation, les impôts et taxes.

Elle précise qu'il n'y a pas, à ce jour, de projets concernant ce bâtiment ou les projets d'aménagement ou de valorisation des bâtiments situés sur cette parcelle. Madame le Maire soumet la proposition d'achat au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée AH150 pour la somme de 16 998,15 € TTC.

*Approuvée à l'unanimité*

## **3. Remplacement de l'agent postal en arrêt maladie – Lancement de la procédure de recrutement**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'agent postal communal prévoit un arrêt maladie pour raisons médicales, à compter du 1er octobre, pour une durée de trois mois.

Afin d'assurer la continuité du service postal, il est nécessaire de procéder à son remplacement temporaire. De plus, il serait souhaitable que la personne recrutée puisse remplacer pendant ses congés l'agent actuel dans ses fonctions.

Le recrutement devra également tenir compte que le candidat puisse dynamiser la bibliothèque municipale. Une formation de 15 jours est prévue avant la prise de poste effective afin de permettre une bonne transmission des missions.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le lancement de la procédure de recrutement en procédant à la diffusion d'une offre d'emploi, précisant les missions et le profil recherché.

*Approuvée à l'unanimité*

## **4. Délégation du maire concernant un acte notarié :**

« Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, toute délégation de pouvoir du Maire à un adjoint pour signer un acte engageant la commune, notamment lors d'une vente de terrain, doit faire l'objet d'une délibération préalable du Conseil Municipal autorisant expressément cette délégation. »

*Approuvée à l'unanimité*

\* \* \*

# COMMUNICATIONS

## - Zonage PLUI

La proposition du zonage du PLUI est le fruit d'un travail suivi et régulier de la commission Urbanisme, qui a activement participé à l'élaboration du plan, assisté à l'ensemble des réunions de concertation, en tenant compte des règles et orientations en vigueur.

Madame le Maire soumet au conseil les extensions possibles, soit sur les secteurs du Maine, de la Belaudie et au Moulin de la Tour. Cette proposition sera transmise au bureau d'étude Karthéo et à la communauté de communes. Elle servira de base pour construire le futur PLUi. Une enquête publique sera ensuite ouverte, les habitants seront avisés.

## - Voirie

Les travaux de voirie communale, financés par l'enveloppe de la communauté de communes, sont désormais terminés (secteurs concernés : Thomas, Lastreille et route du Faux au niveau de l'Auberge du Roc)

Suite à la réfection de la route de Lastreille, d'importants dégâts ont été constatés dans le bitume encore chaud dans les jours qui ont suivi les travaux. En l'absence de preuve permettant d'identifier un tiers responsable, Madame le Maire a déposé une plainte contre X pour dégradations de bien public.

L'enrobé ayant été livré, les agents techniques vont procéder à la réparation des zones endommagées et au rebouchage des trous. Une plaque vibrante (compacteur) va être louée afin de compacter le goudron et d'en assurer une meilleure tenue dans le temps.

## - Marché hebdomadaire

Afin de dynamiser le marché hebdomadaire du vendredi matin, Madame le Maire souhaite le valoriser ainsi que les commerces locaux. Elle propose notamment l'installation d'affiches aux entrées du village. Elle se renseignera également sur le coût et les modalités d'acquisition d'une banderole.

Madame le Maire a réuni l'ensemble des commerçants afin d'écouter leurs idées et projets.

## - Tonnelle.

La commune ne possède pas de tonnelle pour les événements communaux. Il est actuellement nécessaire d'en emprunter une à la commune voisine (Campagnac-le-Quercy), en plus de celle du comité des fêtes. Une réflexion est en cours pour savoir s'il serait souhaitable d'investir dans l'achat d'une tonnelle. Le coût d'un modèle pouvant abriter jusqu'à 80 personnes est estimé à environ 2 000 €. Ce point est à rediscuter.

## Divers

- Madame le Maire propose d'organiser une réunion publique à une date à définir.
- Elle va également solliciter les différents financeurs (État, Région, Département) afin de convenir d'une date pour l'inauguration de l'extension du multiple rural, destinée à accueillir un commerce de boucherie, charcuterie et traiteur. Ce commerce est ouvert depuis le 20 mai.
- Une journée participative aura lieu le **26 juin dès 9 h** : au programme, nettoyage du bourg et de la gare.
- **Sécurisation du bourg** : la commune a constaté que les feux pédagogiques aux entrées de bourg ne fonctionnent plus ou par intermittence ; la commune va se rapprocher du

fournisseur pour une éventuelle garantie. Les chicanes de sécurisation du bourg vont être installées durant l'été.

- **L'école de musique « L'Oreille des Grottes »** – Hervé et Diki vous invitent à un moment convivial et musical, le **jeudi 25 juillet** sur la place du village, l'occasion de partager un moment festif en musique. ☞ Le spectacle est financé par la commune et représente un coût de 350 €.
- **Installation d'un boulodrome sur la commune** : il est prévu de réserver un espace pour les pétanqueurs à côté de l'ancienne gare. La commune prévoit de nettoyer la gare lors de la journée participative. Un banc va être installé.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.37